DEDUCTION ET TRIVALENCE

Georges Planavergne 10 avril 1974

5 Allées Marie Clémence 13004 Marseille (France)

On appelle logique trivalente toute logique ayant pour domaine d'interprétation D tel que:

$$D = (1, 0, 2)$$

Dans le cadre de la logique des propositions, (¹) désigne en général le VRAI, et 0 le FAUX. Je me propose de montrer dans cet article que la logique des propositions trivalentes admet deux relations de déduction, et non pas une seule comme en bivalence.

Dans la logique classique des propositions, on définit souvent sémantiquement la déduction de la façon suivante:

Df. Biv.:
$$x \models y$$
 est valide ssi quand x est vrai y est vrai.

Cette définition est insuffisante en trivalence ,comme le montrent les deux exemples ci-après:

1°) Soient une implication C' et une disjonction A dont les matrices sont: (conformément à l'usage, les colonnes de gauche désignent les valeurs des antécédents, et les lignes supérieures, celles des conséquents)

C'	1	0	2	A	1	0	2	
1	1	0	2		1			
0	1	1	2	0	1 1	0	2	
2	1	1	1	2	1	2	2	

Apparement, les deux règles de déduction C'i et Ai sont valides, puisque quand p et q sont vrais, C'pq est vrai; et que la disjonction Apq est vraie quand au moins une des deux propositions p ou q est vraie.

$$C'i:$$
 Si $x \models y$, alors $\models C'xy$
 $Ai:$ $x \models Axy$

Soit la démonstration:

Il est clair que la proposition (3) n'est pas une tautologie, puisque quant p = 0 et q = 2 on a: C'pApq = C'OAO2 = C'02 = 2.

On peut résoudre provisoirement le problème en remplaçant la disjonction A de Lukasiewicz par la disjonction A':

Α'	1	0	2	
1	1	1	1	
0	1	0	0	
2	1	0	2	

Le calcul montre qu'en effet C'pA'pq est une tautologie. Mais la difficulté n'en demeure pas moins.

2°) Soit l'implication C de Lukasiewicz:

C	1	0	2	
1	1	0	2	
0	1	1	1	
2	1	2	1	

... et les deux règles de déduction:

$$Ci:$$
 Si $x \models y$, alors $\models Cxy$
 $Cé:$ x , $Cxy \models y$

Ces règles paraissent valides: Ci , puisque l'implication Cpq est vraie quand son antécédent p et son conséquent q sont tous deux vrais; Cé , puisque quand l'implication Cpq est vraie et son antécédent p aussi, le conséquent q est nécessairement vrai.

Soit la dérivation:

(1)	CpCqm	Нур.
(2)	Cpq	Нур.
(3)	p	Нур.
(4)	Cqm	Cé, (3),(1)
(5)	q	Cé, (3),(2)
(6)	m	Cé, (5),(4)
(7)	Cpm	Ci, (3)-(6)
(8)	CCpqCpm	Ci, (2)-(7)
(9)	CCpCqmCCpqCpm	Ci, (1)-(8)

Or la proposition (9) n'est pas une tautologie, comme le montre le cas où: p = 2, q = 2 et m = 0:

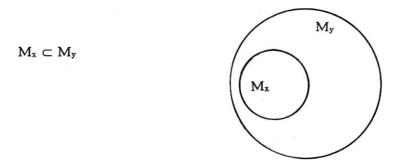
C'est donc que la définition «Df.Biv.» est inadéquate, puisqu'elle ne permet pas de construire des démonstrations à partir de règles de déduction valides.

En fait, cette définition n'est qu'une application à la bivalence d'une définition plus générale et plus abstraite, indépendante de toute valence:

Df.Inc.:
$$x \models y$$
 ssi tout modèle de x est un modèle de y

Cette nouvelle définition n'est pas directement utilisable en

trivalence. Elle signifie, du point de vue du calcul des classes utilisé métalinguistiquement, que l'ensemble M_x des modèles de x est inclus dans l'ensemble M_y des modèles de y.



Il se trouve que le calcul des classes nous permet d'exprimer cette relation d'inclusion de deux autres manières: avec la relation d'intersection et celle de réunion, respectivement:

$$M_x \cap M_y = M_x$$
 $M_x \cup M_y = M_y$

En bivalence, deux fonctions, la conjonction K et la disjonction A, peuvent remplacer l'intersection et la réunion dans les égalités ci-dessus, lorsqu'on remplace les modèles des propositions par les propositions elles-mêmes. D'où les deux nouvelles définitions, équivalentes entre elles: (le signe d'égalité «=» y désigne la relation d'équimatricité — qui est réflexive, symétrique et transitive)

$$x \models y$$
 ssi $Kxy = x$ $Df.Ab.K.:$ $x \models y$ ssi $Axy = y$ $Df.Ab.A.:$

Ces définitions deviendront équivalentes à «Df. Inc.» pour

une valence donnée, dès lors que seront fournies des matrices adéquates des fonctions K et A. Par exemple en bivalence avec les matrices:

A partir de «Df.Inc.», on peut dire que la déduction est une relation:

- 1°) Transitive: Si $x \models y$ et $y \models z$ Alors $x \models z$
- 2°) Réflexive: $x \models x$
- 3°) Antisymétrique: Si $x \models y$ et $y \models x$ Alors x = y
- 4°) Avec Supremum: x ⊨ V
 (si V désigne une proposition tjrs vraie)
- 5°) Avec Infimum: F ⊨ x (si F désigne une prop. tjrs fausse)
- 6°) Connexe pour les propositions dont la matrice a partout la même valeur.

... puisque la relation d'Inclusion est elle-même Transitive, Réflexive, Antisymétrique, admettant un Supremum (la classe universelle) et un Infimum (la classe vide), et enfin étant Connexe pour ces deux dernières classes seulement.

En négligeant la clause 5 (nous verrons un peu plus loin pourquoi), on peut établir ces propriétés à partir des propriétés des fonctions K ou A, et en utilisant «Df.Ab.K.» ou «Df.Ab. A.»

1°) Si K est Associative, la déduction est Transitive:

Si
$$Kxy = x$$
 (1) $cad x \models y$
et $Kyz = y$ (2) $cad y \models z$

on a, par remplacement de (2) dans (1):

$$KxKyz = x$$

par associativité, il vient:

$$KKxyz = x$$

d'où par remplacement de (1):

$$Kxz = x \quad cad \quad x \models z$$

2º) Si K est Idempotente, la déduction est Réflexive:

$$Kxx = x \quad cad \quad x \models x$$

3º) Si K est Commutative, la déduction est Antisymétrique:

Si	Kxy = x	(1) càd x ⊨ y				
et	Kyx = y	(2) $cad y \models x$				
Alors	Kxy = y	par commutativité dans (2)				
	x = y	par remplacement de (1)				

4°) Si le VRAI est Neutre pour K, la tautologie est un Supremum pour la déduction:

$$Kx1 = x \quad càd \quad x \models V$$

5º) Si la fonction K n'introduit pas de valeur différente de celles de ses deux constituants p et q, la déduction a une Connexité restreinte aux propositions ayant partout même valeur.

Si nous avions utilisé la fonction A dans l'analyse ci-dessus

au lieu de K, les résultats auraient été les mêmes, sauf pour le 4° où pour qu'il y ait Supremum tautologique, le VRAI doit être Absorbant pour la disjonction.

A partir de ces propriétés exigées des fonctions utilisées dans «Df.Ab.K.» et «Df.Ab.A.», on peut construire des matrices adéquates pour n'importe quelle valence donnée, et en particulier pour la trivalence. Ce sont:

A	1	0	2	 K	1	0	2	
I	1	1	1	1	1	0	2	
I 0 2	1	0	2	0	0	0	0	
2	1	2	2	2	2	0	2	
к'	1	٥	2	A ' I		^	2	
		0		 A'	.1			_
1	1	0	2	1	1	1	1	
0	0	0	2	0	1	0	0	
2	2	2	2	2	1		2	

Appelons D_0 la relation de déduction définie par le couple K / A, et D_2 celle définie par le couple K' / A': (x étant la prémisse et y la conclusion)

$$D_0$$
 est valide ssi $Kxy = x$
ou $Axy = y$
 D_2 est valide ssi $K'xy = x$
ou $A'xy = y$

En termes de valeurs de vérité, ces définitions deviennent: D₂ est valide si quand x est VRAI, y est VRAI; et si, en outre, quand x est FAUX, y n'est pas TIERS — D₀ est valide si quand x est VRAI, y est VRAI; et si, quand x est TIERS, y n'est pas FAUX. («tiers» signifiant «égal à 2»).

Il est vrai que si l'on entend respecter la clause 5 relative à l'Infimum, seule D_0 est à proprement parler une relation de déduction (D_2 ayant pour Infimum, non pas le FAUX, mais la valeur tierce 2). Mais d'autre part, on peut contester ce choix qui revient à exiger que toute déduction parte du FAUX seule-

ment — et on ne voit pas pourquoi il faudrait refuser à la relation définie par le couple K'/A' le caractère déductif, puisqu'elle permet tout aussi bien de construire des démonstrations.

Nous comprenons maintenant pourquoi notre première démonstration n'était pas valable: le calcul montre que la règle Ai n'est valide que pour D_0 , tandis que les règles C'i et A'i ne sont valides que pour D_2 . Quant à la deuxième démonstration, le calcul montre que Ci n'est valide que dans D_0 , tandis que Cé n'est jamais valide dans aucune des deux relations de déduction.

Ce résultat est en fait très général: pour une valence donnée n $(n \ge 2)$, on peut toujours définir n — 1 relations de déduction.

Marseille, le 10-4-74